

## COMPTE ADMINISTRATIF 2022

### Présentation synthétique (article L2313-1)

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées pour l'année civile.

Deux sections structurent le budget de la collectivité :

- la section de fonctionnement permettant d'assurer le quotidien : masse salariale, entretien et consommation des bâtiments publics, achat de fournitures et de prestations, subventions versées et intérêts des emprunts à payer
- la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir et qui retrace donc les projets structurants

Chaque année, la section de fonctionnement doit dégager un excédent permettant de financer les investissements de la collectivité.

### Repères sur la section de fonctionnement

#### Dépenses

Dans un souci constant d'amélioration de la qualité du service public rendu à la population, la Communauté de communes a mis en place de nouveaux services en 2022 (école de musique intercommunale, police intercommunale, prévention de la perte d'autonomie des séniors, service propreté, etc ...).

Ces nouveaux services impactent les différents chapitres des dépenses de fonctionnement de la collectivité. Néanmoins, les dépenses réelles de fonctionnement sont de 169€ par habitant, alors que ce ratio est de 330€ en 2021 pour les EPCI à fiscalité propre entre 10 000 et 20 000 habitants – source Direction Générale des Collectivités Locales. Les coûts de ces nouveaux services ont été maîtrisés pour n'engendrer qu'une hausse que de 7% des dépenses de fonctionnement entre 2021 et 2022

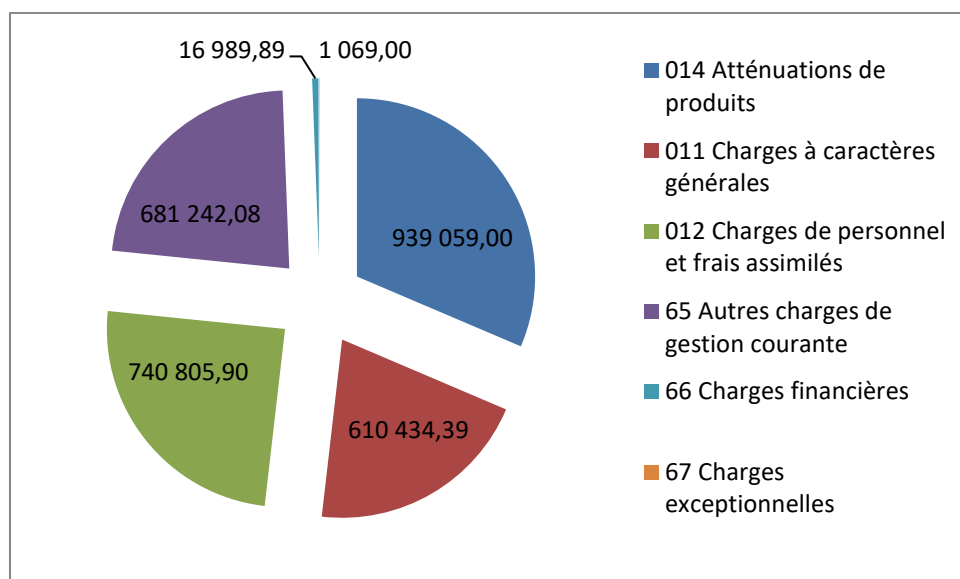
Les charges de personnel sont stables par rapport à l'exercice précédent (+ 17.622€) ce qui confirme une réelle volonté de maîtriser les charges de gestion des nouveaux services mis en place. Les charges de personnel représentent 24,78% des dépenses réelles de fonctionnement (ce ratio est de 40,30% en 2021 pour les EPCI de même strate - source Direction Générale des Collectivités Locales)

Le chapitre des autres charges de gestion courante comprend l'appel de fond annuel (200 000€) de la compétence GEMAPI (Gestion de l'Eau des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations). Il retrace également la politique de la collectivité en matière de subvention. On y retrouve notamment la subvention d'équilibre versée à l'Ecole de Musique Intercommunale (98.782€). Le reste de l'enveloppe des subventions 2022 est stable

Le chapitre des atténuations de produits est en légère baisse (-10.054€) du fait de la baisse du FPIC (système de péréquation entre collectivités territoriales) entre 2021 et 2022.

Les charges financières sont en lien avec l'emprunt d'équilibre contracté fin 2019 (2.000.000€) et le prêt relais contracté fin 2020 (1.850.000€)

La répartition des charges de la CCBZ est la suivante :



On peut noter que le chapitre « 014 - atténuations des charges » qui comptabilise essentiellement la péréquation fiscale (FNGIR et FPIC) représente une part importante des dépenses de fonctionnement de la collectivité

### Recettes

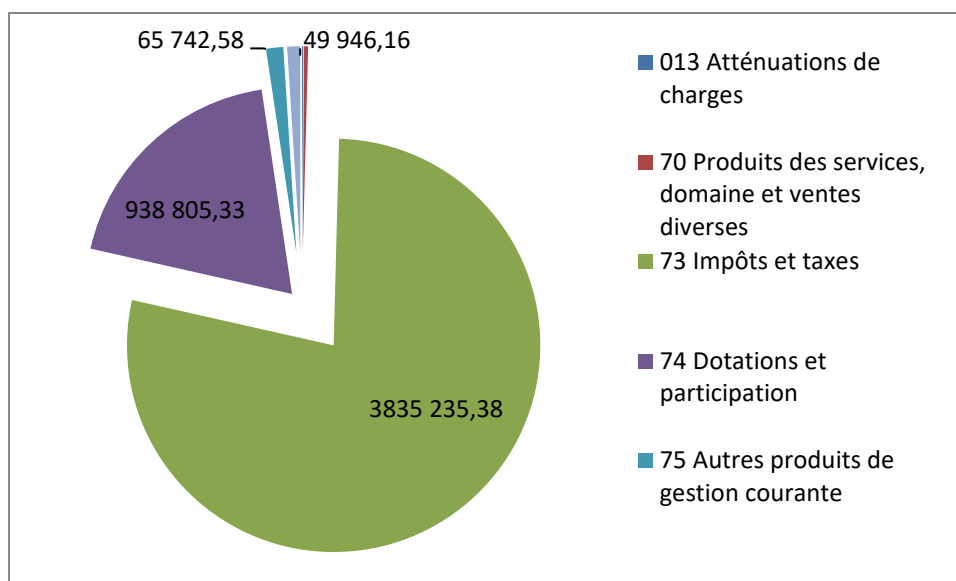
Les produits fiscaux directs s'élèvent à 3 835 235€, contre 3 666 484€ en 2021. Depuis 2021 la communauté de communes perçoit, en remplacement de la Taxe d'Habitation supprimée, une part de la TVA nationale. Pour 2022, cela représente un montant de 1.833.565€, soit +160.305€ par rapport à 2021. Un dynamisme que l'on souhaite voir se poursuivre ... Le Gouvernement avait également décidé de réduire de 50% les impôts fonciers de la plupart des établissements industriels. Les compensations perçues à ce titre sont de 240.210€ pour 2022.

Depuis 2020 le reversement du produit des paris hippiques a été réformé. Il est désormais partagé entre la commune d'implantation de l'hippodrome et l'EPCI. En 2022 le reversement est de 48.670€).

Les recettes fiscales représentent ainsi 78,11% des recettes réelles de fonctionnement.

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 527.687€ soit 30€ par habitant.

La répartition des ressources de la CCBZ est la suivante :



### **Subventions versées**

Afin de garantir le développement équilibré du territoire, La Communauté de Communes mène, depuis quelques années, une politique ambitieuse en matière de fonds de concours à destination des communes membres. A fin 2022, 570.000€ sont engagés à ce titre.

### **Dépenses d'investissement**

Les dépenses d'investissement varient d'une année sur l'autre. Elles représentent l'aboutissement des projets que la collectivité souhaite mener. En 2022, les dépenses d'équipement s'élèvent à 1.291.588€. Il s'agit essentiellement des travaux de voirie inscrit au Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2021-2026 et des frais de maîtrise d'œuvre pour la rénovation énergétique de la MAPAD. Ce projet, d'un montant global de 1.986.000€ se réalisera en 2023.

### **Opérations financières**

Le prêt relais contracté en 2020 est arrivé à échéance au 31/12/2022 et il a été renouvelé pour un montant de 430.000€ pour financer la poursuite de la réalisation du PPI. Ce prêt relais se rajoute à un emprunt de 2.000.000€ contracté fin 2019.

Le stock moyen de la dette est ainsi de 2.118.490€ au 31/12/2021, soit 119€ par habitant (l'en-cours de la dette des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à Fiscalité Additionnelle entre 10 000 et 20 000 habitants était en moyenne de 204€/hab au 31/12/2020 – source DGCL).

### **Données synthétiques**

La capacité d'autofinancement dégagée à fin 2022 (553 K€) peut paraître fragile du fait du remboursement de dette important (prêt relais arrivé à échéance et transfert d'une fraction au budget annexe ECOPARC). Néanmoins, la section d'investissement ne fait pas ressortir de besoin, malgré les nombreux projets déjà engagés (rénovation de la MAPAD 2M€, voirie 1M€, et autres fonds de concours et restructuration informatique ...).

L'excédent à fin 2022 de 905 K€ permettra de financer partiellement la poursuite des ambitieux projets de la collectivité à savoir la construction de giratoires et de voies d'accès, des pistes cyclables et le démarrage de la requalification de nos zones d'activités.

**Les ratios obligatoires :**

	<b>Ratios CCBZ</b>	<b>Ratios 2020 GFP 10 000 à 20 000 hab</b>
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) / population	169	330
produits des impositions directes / population	108	188
Recettes réelles de fonctionnement / population	277	393
Dépenses d'équipement brut / population	103	82
En-cours de la dette / population	119	208
DGF / population	30	44
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	24,78%	40,30%
DRF + remboursement annuel de la dette / recette de fonctionnement	100,69%	88,90%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	37,38%	20,80%
En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	43,14%	52,90%

**Budget annexe EAU POTABLE**

Réalisation du budget EAU :

	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisation</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	2 282 679,72	1 558 134,77
Recettes	2 282 679,72	1 878 770,45
Résultat de l'exercice		320 635,68
Antérieur		420 953,72
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>741 589,40</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	1 983 470,91	735 270,90
Recettes	1 983 470,91	516 513,31
Résultat de l'exercice		-218 757,59
Antérieur		876 391,56
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>657 633,97</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>1 399 223,37</b>

La section d'investissement dégage un résultat satisfaisant à fin 2022.

De plus, la maîtrise des dépenses de fonctionnement, ainsi que la hausse des tarifs votée pour 2022 permettent également de dégager une bonne marge qui permettra une affectation de résultat complémentaire de 300 000€. Cette affectation permettra de couvrir en partie les travaux 2023 sur le réseau eau potable. Un emprunt sera à prévoir pour financer les travaux du PPI dont le montant global est 1.339.000€ sur la période 2021/2026.

Au 31/12/2022, le stock de dette est de 159 600€, soit 9€/habitant.

### **Budget annexe ASSAINISSEMENT**

Réalisation du budget Assainissement :

	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisation</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	3 731 408,62	2 257 272,62
Recettes	3 731 408,62	2 838 116,51
Résultat de l'exercice		580 843,89
Antérieur		1 038 518,62
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>1 619 362,51</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	4 748 727,00	1 267 506,69
Recettes	4 748 727,00	1 662 417,46
Résultat de l'exercice		394 910,77
Antérieur		1 984 179,72
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>2 379 090,49</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>3 998 453,00</b>

Ce budget présente une situation financière saine et confortable. La plupart des travaux sur le réseau d'assainissement sont réalisés.

Le stock de dette sur ce budget au 31/12/2022 est important du fait des emprunts réalisés pour la construction de la station d'épuration unique. Il est de 2.176.256€ soit 123€/habitant.

## **Budget annexe ORDURES MENAGERES**

Réalisation du budget Ordures Ménagères :

	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisation</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	2 171 090,41	1 443 863,25
Recettes	2 171 090,41	1 601 377,15
Résultat de l'exercice		157 513,90
Antérieur		646 976,41
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>804 490,31</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	3 510 365,18	113 891,07
Recettes	3 510 365,18	95 029,82
Résultat de l'exercice		-18 861,25
Antérieur		1 813 809,45
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>1 794 948,20</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>2 599 438,51</b>

Le résultat de la section de fonctionnement reste confortable à fin 2022. Afin de financer la mise en place de la collecte des biodéchets ainsi que les futurs impacts financiers des nouvelles réglementations en matière de gestion des ordures ménagères, il n'est pas prévu de faire d'affectation à l'investissement.

Ainsi pour 2023, la reprise du résultat d'investissement permettra de financer en partie la réalisation de la future déchetterie unique.

## **Budget annexe ECOLE DE MUSIQUE INTERCOMMUNALE**

Réalisation du budget Ecole de Musique Intercommunale :

	<b>Prévisions</b>	<b>Réalisation</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Dépenses	168 250,00	122 238,23
Recettes	168 250,00	132 372,43
Résultat de l'exercice		10 134,20
Antérieur		0,00
<b>Résultat de fonctionnement</b>		<b>10 134,20</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Dépenses	10 300,00	10 134,20
Recettes	10 300,00	0,00
Résultat de l'exercice		-10 134,20
Antérieur		0,00
<b>Résultat d'investissement</b>		<b>-10 134,20</b>
<b>Résultat de clôture</b>		<b>0,00</b>

L'Ecole de Musique Intercommunale a été mise en place le 1<sup>er</sup> septembre 2022. Le coût du fonctionnement de ce nouveau service est équilibré par l'apport par le budget PRINCIPAL d'une subvention. Pour ce premier trimestre 2022/2023 cette subvention est de 98.782€.

### **Les autres budgets annexes**

Chaque lotissement d'habitation et micro-zone d'activités réalisé par la CCBZ fait l'objet d'un budget annexe :

- lotissement IM LEH à Hoerd
- lotissement HORNLEISS II à Weitbruch
- lotissement LES CHAMPS II à Gries
- lotissement HIPPODROME à Hoerd
- lotissement LES HAUTS DE LA ZORN à Weyersheim
- lotissement GALGENSTRAENGE IV à Kurtzenhouse
- lotissement LES VERGERS à Weyersheim
- Lotissement LES GUERRIERS à Kurtzenhouse

- Lotissement LES CHAMPS III à Gries
- Lotissement LANDSTRASSE V à Hoerd

- micro-zone d'activités de Geudertheim
- micro-zone d'activités de Gries
- micro-zone d'activités de Hoerd
- micro-zone d'activités de Weyersheim
- micro-zone d'activités de Weitbruch
- micro-zone d'activités de Kurtzenhouse

Ces budgets sont soumis à une gestion de stock consistant en la valorisation du foncier et des travaux de viabilisation. L'ensemble est financé par la cession des terrains. Le décalage dans le temps entre la charge de viabilisation et la commercialisation des parcelles demande un financement par prêt relais.